

Droit fiscal

En posant continuellement des questions, nous avons pu rassembler un certain nombre de renseignements et nous faire une idée de ce qui se passe exactement dans le cas du projet Syncrude, ou plutôt de la braderie de Syncrude, devrais-je dire. C'est ainsi que, comme nous l'avons appris, le gouvernement ne participe pas uniquement au financement par un apport de capital. De l'aveu du ministre des Finances, qui nous le disait hier soir, le régime fiscal consenti aux sociétés pétrolières associées dans Syncrude fait que, en fin de compte, c'est surtout la nation qui va faire les frais de ce projet, sous forme de concessions fiscales et d'amortissements, en ne participant que pour 30 p. 100 aux bénéficiaires.

Résumons ce que nous avons découvert. Le projet va coûter 2 milliards de dollars. Ce chiffre est monté en flèche; partant de 800 millions de dollars, il est passé à 1.2 milliard puis à 2 milliards, et l'on soupçonne qu'il pourrait même monter encore. Sur ces 2 milliards, on apprend que 600 millions vont être fournis par les trois gouvernements concernés, 300 millions par le gouvernement fédéral, 200 millions par l'Alberta et 100 millions par l'Ontario. Cela fait 600 millions de dollars, représentant 30 p. 100 du capital Syncrude.

En outre, le gouvernement de l'Alberta va fournir encore 200 millions de dollars en prêts aux compagnies pétrolières du projet Syncrude et 600 millions pour la construction d'une centrale d'énergie et d'un pipe-line, à part les 230 millions qui vont servir à l'aménagement des routes et à la viabilisation des villes. Le gouvernement fédéral a également promis de payer 15 p. 100 des frais de l'entreprise ou, qui plus est, de toute augmentation du coût. Le coût estimatif a déjà augmenté d'environ 200 millions de dollars depuis que le gouvernement s'est engagé, en principe, à s'associer à l'entreprise Syncrude.

Les gouvernements intéressés ayant promis 600 millions pour le financement direct de Syncrude, ils ont probablement dit aux gens que les autres associés fourniraient le reste, c'est-à-dire 1.4 milliard, pour s'assurer 70 p. 100 de la propriété. Mais nous avons appris hier soir qu'en raison du régime fiscal applicable au projet Syncrude, les compagnies pétrolières ne fourniront pas ce montant de 1.4 milliard. C'est la population, monsieur le président, la population qui va financer le gros des frais. Permettez-moi de vous expliquer cela.

Nous avons appris hier soir que Syncrude pourra déduire les redevances payées aux provinces de tout revenu assujéti à l'impôt fédéral, ce qui représente un dégrèvement considérable. Aucune autre compagnie pétrolière du Canada ne peut actuellement déduire les redevances payées aux provinces.

Le second avantage en matière de dégrèvement consiste en ce que les associés de Syncrude pourront réclamer des provisions pour amortissement relativement au coût de l'entreprise et du pétrole extrait des sables bitumineux. La provision devra être gagnée et elle pourra aller jusqu'à 25 p. 100 des frais de production. Nous savons également que les associés de Syncrude pourront déduire, pour fins d'impôt, 30 p. 100 des frais de construction de la mine servant à l'extraction du pétrole des sables. Cela représente également des montants considérables pour ces compagnies.

Et voici le quatrième et peut-être le plus important aspect des dégrèvements concernant Syncrude: comme il s'agit d'une entreprise conjointe, tout investissement pourra être déduit du revenu imposable retiré d'autres opérations. Les compagnies minières, qui réalisent des bénéfices grâce à la vente d'essence ou de mazout provenant de leurs réserves traditionnelles, peuvent se servir de

ces bénéficiaires pour contrebalancer le coût du projet Syncrude, au moyen de dégrèvements. Cet aspect de la transaction est d'une importance énorme, car il signifie que l'investissement de 1.4 milliard dans Syncrude pourra être déduit des bénéfices réalisés dans les autres opérations des compagnies pétrolières. C'est pourquoi je soutiens qu'en fin de compte c'est le public qui financera la totalité des coûts du projet Syncrude et non les sociétés privées.

La deuxième concession accordée aux autres sociétés pétrolières associées leur permettra d'exiger le prix mondial pour le pétrole extrait des sables bitumineux.

● (1550)

Il y a déjà une usine qui extrait du pétrole des sables bitumineux, soit celle de la Great Canadian Oil Sands. Cette usine réalise déjà des bénéfices sur le pétrole vendu à \$6.50 le baril. Les grands manitous de Syncrude ont forcé la main au gouvernement et ont pu obtenir la permission de fixer le prix du baril non pas à \$6.50 mais à un prix se situant entre \$13 et \$15, soit le cours mondial. Imaginez-vous les bénéfices fantastiques qu'Imperial Oil, Gulf Oil et Cities Service réaliseront grâce à ce régime de fixation des prix, surtout compte tenu des concessions fiscales dont j'ai parlé.

Il est intéressant de noter que le rapport Foster, établi par des experts-conseils économiques sur les frais d'exploitation de Syncrude avant la hausse soudaine des prix du pétrole, estimait que, pendant les 25 ans que doit durer le projet, les frais d'exploitation totaliseraient 5.6 milliards de dollars, soit \$5.45 le baril. Mais Syncrude touchera entre \$13 et \$15 le baril!

Souvenons-nous aussi que le pétrole de Syncrude sera un pétrole synthétique, c'est-à-dire un pétrole à demi raffiné: sa valeur réelle dépasse donc celle du pétrole brut moyen, étant donné qu'il est porté à un stade plus avancé de transformation. Cela soulève la question de savoir si Syncrude a réellement besoin de fixer son pétrole au prix mondial pour réaliser des bénéfices. Je maintiens que ces gens ont faussement présenté la vraie valeur du pétrole et ont exagéré les coûts aux fins d'obtenir du gouvernement qu'il s'engage à les laisser exiger les prix mondiaux.

J'aimerais vous démontrer comment on a laissé cela se produire en faisant la comparaison avec la méthode employée par la Great Canadian Oil Sands qui exploite déjà les sables bitumineux. Je me reporte à un article de Joseph Yanchula dans la livraison de décembre 1974 du périodique *Canadian Forum*, et intitulé «The Politics of Petroleum». Il expose la très intéressante méthode de comptabilité que la Great Canadian Oil Sands a utilisée pour tromper le gouvernement actuel sur la valeur réelle du pétrole qu'elle produisait et sur ses véritables profits. En voici donc un extrait:

Sans aucun doute, les arguments invoqués en faveur de la cession des sables bitumineux seront les frais élevés d'exploration et les prétendues pertes de la G.C.O.S. qui devaient s'élever à 88 millions de dollars à la fin de 1972. Pour l'année 1972, cette société était censée accuser des pertes de \$680,000. L'examen de son rapport annuel pour 1972 révèle des recettes de \$62,284,000 et des frais d'exploitation de \$48,713,000, ce qui donne des profits d'exploitation de \$13,571,000. On a fabriqué cette perte en soustrayant des déductions s'élevant à \$14,251,000 au titre de l'amortissement, des intérêts et de la dépréciation. La comptabilité des sociétés est un art inventé pour démontrer comment il est possible de perdre de l'argent tout en continuant de s'enrichir.

On soupçonne de plus en plus les profits de la G.C.O.S. d'être en réalité beaucoup plus considérables et d'être délibérément transférés au compte de la société Sun Oil, la société mère, à un prix inférieur au brut synthétique. La G.C.O.S. prétend produire trois liquides qui sont ensuite mélangés avant d'être acheminés sur Edmonton.

Il s'ensuit que le pétrole lui-même est d'une valeur supérieure à celle annoncée par la société. Ainsi, quand le